



DÉCLARATION LIMINAIRE CTL du 28 juin 2022

Vous nous présentez aujourd'hui pour avis, l'installation de l'antenne relocalisée des services des impôts des entreprises des Yvelines à Pont Audemer, conséquence du NRP. Revenons-y brièvement.

Comme la CGT l'a toujours dénoncé, le NRP est une opération purement politique, qui, à l'image de la création de cette antenne ne répond ni à un besoin vis-à-vis du service public, ni à la démétropolisation voulue par le gouvernement. Rappelons qu'il s'agissait de décongestionner des services dans des zones urbaines et déplacer les agents y travaillant. A l'arrivée seulement 2 agents du département export ont suivi la mission!

Pour les autres, il s'agit par la création de ce nouveau service de quitter le SIE antenne destinée à une disparition certaine. Au final, cette opération n'a pas permis d'augmenter les effectifs du département, ce qui va nécessairement poser des difficultés au sein du SIE antenne vidé de ses effectifs.

Au-delà de ces généralités, revenons sur quelques points figurant dans la convention.

La convention précise que le nombre d'agents affecté sur la mission doit si possible être conforme au calibrage initial. A ce jour le service est déjà déficitaire de 5 agents ! Notons au passage que l'évolution des effectifs ne sera ni du ressort du département de l'Eure, ni de celui des Yvelines mais des 2 délégués du directeur général.

La circulation de l'information entre les 2 directions pose question. Non seulement il s'agit d'échanger entre 2 directions mais surtout d'échanger entre un SIE démétropolisé et 11 SIE ! Quelle organisation allez-vous mettre en place au regard de cette situation ?

Concernant l'article 26, la CGT demande que soit mis chaque année à l'ordre du jour d'un comité technique un bilan de fonctionnement de ce nouveau service.

Nous apprenons ce matin que le gouvernement a décidé unilatéralement d'augmenter le point d'indice de 3,5 %. Cette augmentation ne compense même pas l'inflation sur la période des 12 derniers mois sans parler du gel du point d'indice depuis quasiment l'année 2010.

Encore une annonce qui va certainement donner de l'attractivité aux métiers de la DGFIP !

Les élus CGT en CTL.